

PROCÈS-VERBAL d'une réunion du conseil d'administration de la Corporation « LA CITÉ DE LA CULTURE ET DU SPORT DE LAVAL », tenue par courriel le 22 novembre 2022, à laquelle sont présents :

Nicholas Borne, Carole Imbeault, Lucas Haddad, Ray Khalil et Pierre Marchand, étant tous administrateurs de la corporation et formant quorum des membres du conseil d'administration.

Participent également à la réunion :

- **Christiane Hémond, directrice générale, CCSL**
- **Valérie Lachapelle, directrice des affaires administratives, CCSL**
- **Eve-Marie Le Fort, avocate**

CA-2022-11-22/001

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST, SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE, UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que l'ordre du jour de la présente réunion soit adopté tel quel.

(Réf : 1.1)


CA-2022-11-22/002

SOUTIEN FINANCIER CONCERTATION RH

ATTENDU QUE la corporation a signé le contrat en lien avec des services professionnels pour la réalisation d'une structure salariale pour la Cité de la culture et du sport de Laval, donné de gré-à-gré à la firme Soluflex;

ATTENDU QUE ce contrat fait l'objet de démarches auprès du gouvernement du Québec en vue d'une subvention potentielle;

ATTENDU QUE la corporation désire maintenant signer une entente avec le gouvernement du Québec en lien avec une subvention pour le projet Soutien financier Structure salariale dans le cadre de la mesure intitulée Soutien financier concertation RH;


président

IL EST ALORS, SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE, UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que la corporation accepte la responsabilité du projet Soutien financier concertation RH, donc le contrat à Soluflex, présenté dans le cadre de cette mesure;

D'autoriser la directrice Générale, Christiane Hémond à signer au nom de la corporation, tout document officiel concernant le projet, et ce avec le gouvernement du Québec; et

La corporation s'engage à couvrir tout coût dépassant la contribution allouée par le gouvernement du Québec dans l'éventualité où le projet soumis serait subventionné.

(Réf : 2.1)

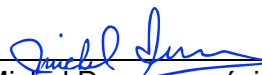
CA-2022-11-22/003

LEVÉE DE LA RÉUNION

IL EST ALORS, SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE, UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que la réunion soit levée lors de la dernière confirmation par courriel de la décision visée au point 2.

(Réf : 3.0)


Michel Demers, président
COPIE CONFORME
CA 22 NOVEMBRE 2022